



REQUISITION

Nous, Eric BELLEUT
Directeur Adjoint de la D.O.P.C.
Chef d'Etat major

Requérons l'Ingénieur d'astreinte et les différents services techniques de la Mairie de PARIS dans le cadre du mouvement des gilets jaunes dont les différentes structures ont fait connaître leur intention de revenir manifester à Paris le samedi 26 janvier 2019.

Cette journée de mobilisation est classée "à risques" par la Préfecture de Police.

Risques d'incidents graves à l'initiative d'éléments perturbateurs (atteinte à la sûreté des personnes et des biens : jets de projectiles; incendies; destructions et dégradations des commerces, immeubles, mobilier urbain, Kiosques, cycles, véhicules, ...).

La D.O.P.C. mettra en place un service d'ordre pour gérer les différents cortèges et manifestations envisagés.

Monsieur le Préfet de Police a donné pour instructions que des mesures conservatoires de protection soient prises, dès à présent, afin d'empêcher au maximum les dégradations, sur les voies ou portions de voie suivantes :

Itinéraires :

- 1 Place Charles de Gaulle**
Avenue des Champs Elysées
Avenue Montaigne
Rue François 1^{er}
Pont des Invalides
Quai d'Orsay
Bd Saint Germain
Quai Saint Bernard
Quai d'Austerlitz
Pont de Bercy
Rue de Bercy
Bd de Diderot
Rue de Lyon
Place de la Bastille
Rue de Lyon

- 2 Place Vendôme et abords**
Rue de la paix
Rue des Capucines
Bd des Capucines
Av de l'Opéra
Rue du Quatre Septembre
Rue de Richelieu

Rue Saint Augustin
Av de l'Opéra
Rue des Pyramides
Av du Général Lemonnier
Pont Royal
Rue du Bac
Bd Raspail
Rue de Sèvres
Bd des Invalides
Rue Oudinot
Rue Vaneau
Rue de Bellechasse
Quai Anatole France
Passerelle Senghor
Jardins des Tuileries
Rue de Castiglione
Rue de la Paix

Institutions

Abords de l'Assemblée Nationale
Abords du Sénat
Abords de l'Hôtel de Matignon
Abords du Ministère des Finances (rue de Bercy)
Abords 101 rue de Grenelle

Il y aura donc lieu sur ces sites et itinéraires de :

Chantiers / Échafaudages / Emprises VP situées sur les voies précitées :

- Identifier les chantiers ou engins de chantier sans propriétaire apparent. Les faire enlever.
- Enlever les barrières de protection, matériaux, gravats, outils et tout objet pouvant servir d'arme par destination ou de projectile.
- De démonter et évacuer tous les échafaudages et autres tubulures.
- De retirer les bennes à gravats.
- Faire boucher et goudronner tous les trous, tranchées et autres ouvertures sur la chaussée et les trottoirs.

Protection des arbres se trouvant sur les rues et avenues :

- Faire retirer toutes les grilles en fonte au pied des arbres.
- Faire retirer toutes les protections en bois ou en métal autour des jeunes arbres.

Conteneurs à verres se trouvant sur les itinéraires:

- faire retirer les conteneurs pour le 25/01/2019 à 18H00.

Faire respecter l'Arrêté du Maire de PARIS et du Préfet de Police du 10 Mai 1983 réglementant la collecte des ordures ménagères à PARIS (plus particulièrement les articles 6 et 7).

Un passage de véhicules des Services Techniques de la Mairie de PARIS est sollicité le 26/01/2018 dès 7H00 pour retirer tout meuble, appareil ménager, objet ayant été déposés par les riverains et pouvant servir de projectile ou être brûlé (y compris les poubelles, publiques ou privées).

Le Directeur Adjoint
Eric BELLEUT